



## **Comité Technique Local du 12 avril 2013**

# **COMPTE RENDU**

Le CTL s'est réuni ce vendredi 12 avril à LAON, avec à l'ordre du jour les points suivants :

- ✓ Règlement intérieur du CTL
- ✓ Document Unique (DUERP) et Plan d'Action et de Prévention (PAP)
- ✓ Campagne Impôt sur le Revenu 2013
- ✓ Exécution du budget 2012 et présentation du budget 2013

La CGT Finances Publiques 02 était représentée par Marie-Pierre BOREL et François-Xavier POYDENOT.

En préambule, affaire CAHUZAC oblige, le Président annonce qu'à l'occasion de la conférence de presse sur la campagne IR qu'il tiendra prochainement, il rappellera solennellement aux journalistes combien les agents de la DGFIP font preuve d'impartialité et de professionnalisme. Par ailleurs, il se rendra sur les sites afin de s'assurer que la campagne se déroule dans de bonnes conditions et il rappelle que toute agression envers les agents fera l'objet d'une réponse appropriée de la Direction.

### **REGLEMENT INTERIEUR DU CTL**

L'ordre du jour prévoyait le réexamen du règlement intérieur du CTL, suite au vote défavorable de l'ensemble des OS lors du précédent CT.

Par son refus de participer au vote, la CGT a dénoncé l'impossibilité pour l'ensemble du CT d'amender un texte imposé par un diktat du Directeur Général et qui ne contient que des dispositions défavorables aux élus du personnel. Triste illustration de l'absence de dialogue social actuellement dans notre administration.

### **DUERP ET PAP**

L'Administration a d'abord rappelé la méthodologie ayant conduit à l'élaboration du DUERP : examen par le CHSCT avec l'apport de l'agent de prévention, de l'inspecteur hygiène et sécurité et du médecin de prévention.

Contre 555 en 2011, le document 2012 recense 800 risques identifiés lors de la consultation des agents. Le choix a été fait de ne plus retenir la cotation des risques, trop aléatoire. Le plan d'action prioritaire retenu intègre les éléments du DUERP pour aboutir à une hiérarchisation des sécurisations.

Le Plan d'Action et de Prévention (PAP) proposé pour 2013 comporte ainsi deux volets :

- ✓ renforcer la protection des biens et des personnes : mise en sécurité de certains postes, limiter les fonds détenus par l'utilisation des moyens de paiement dématérialisés (carte bancaire notamment), politique d'information pour lutter contre les incivilités, politique de prévention et de formation pour les personnels en contact avec le public, accompagnement des agents en cas d'incident.
- ✓ définir les risques psycho-sociaux : formation des encadrants, sensibilisation lors des entretiens « dialogue de gestion », rôle du CHSCT

En ce qui concerne la sécurisation des postes, sont identifiés comme « prioritaires », par ordre décroissant : ROZOY SUR SERRE, LA CAPELLE, GUISE, LA FERRE, COUCY LE CHATEAU et ANIZY LE CHATEAU. Pour ces postes, le montant des travaux à réaliser a été chiffré ... mais reste à savoir si les fonds nécessaires seront disponibles.

Quant à l'utilisation des moyens de paiements dématérialisés, la plupart des Trésoreries sont équipées de terminaux Carte Bleue, mais à certains endroits, l'usage de ceux-ci a été perdu de vue. Par ailleurs, l'utilisation des Cartes Bleues pour les produits locaux est soumis à autorisation des collectivités, qui doivent régler les frais bancaires.

En ce qui concerne les impôts d'Etat encaissés par les SIE et les cellules recouvrement des SIP, une étude nationale est actuellement en cours (problème de gestion de la comptabilité - frais bancaires). La Direction locale a néanmoins affirmé être volontaire pour mettre en œuvre ce moyen de paiement dès que possible, pour réduire la manipulation du numéraire et réduire d'autant les risques encourus par les agents, notamment pour les dégagements de caisse.

En ce qui concerne les risques psychosociaux, et puisqu'il est désormais acté que les Chefs de Service ont un rôle prépondérant de surveillance et d'alerte sur l'état de santé de leurs agents, nous avons demandé qui « surveillait » l'état de l'encadrement intermédiaire. Le Président a répondu que cela incombait à la Direction et aux Chefs de Pôles.

Pour les agents comme pour les encadrants, des mesures palliatives tout au mieux peuvent être prises, la seule vraie manière de réduire les risques psychosociaux - largement liés au stress et au mal être au travail - serait de disposer d'emplois à hauteur de la charge de travail dans les services ...

En résumé, beaucoup de bonnes intentions mais qui se heurtent dans tous les domaines à la diminution des crédits et des emplois.

### **CAMPAGNE IR 2013**

Impression de déjà lu, puisque le document préparatoire de la Direction reprend les mesures des années précédentes. Entre horaires élargis et « recrutements » de stagiaires/auxiliaires pour la saisie des 2042, rien ne change ...

Sur une question posée par la CGT, la Direction a affirmé que les intervenants extérieurs ne devaient saisir que les 2042 conformes ou très simples, préalablement triées pour l'occasion. Nous verrons si cette consigne est respectée.

Sur ce sujet, la CGT a de nouveau dénoncé l'emploi de main d'œuvre à bas coût, assimilable à une externalisation de mission. Pour la CGT, les missions de la DGFIP doivent être réalisées par des agents de la DGFIP, ce qui suppose des recrutements à hauteur des charges de travail !

Une nouveauté tout de même : cette année, seules deux extractions sont prévues au lieu de trois habituellement : la première le 4 juillet et la deuxième le 26 juillet.

Espérons que ce desserrement du calendrier permettra aux agents des SIP de vivre une campagne de saisie des déclarations plus sereine ... car chaque année, la Direction affirme ne pas mettre « la pression » sur les statistiques de saisie ... mais chaque année, nous constatons ici ou là des dérives certaines (La faute à qui ? A la Direction ? Aux Chefs de Service ? Certains disent même que ce sont les agents eux-mêmes qui se mettent la pression tout seul ???).

Concernant le dispositif SCOUP, les questions seront une fois de plus largement re-routées vers les services locaux, la Direction affirmant tenir compte de la situation des effectifs de ceux-ci. La CGT a donc demandé la liste des intervenants par services, ainsi que la clé de répartition des questions. Cette dernière sera communiquée prochainement.

Par ailleurs, la Direction affirme que les SIE n'ont pas à traiter les questions très complexes ou chronophages. Le cas échéant, ces services sont fondés à retourner lesdites questions à la Direction qui se chargera d'y répondre. Chiche ?

Enfin, et sur une question posée par la CGT, nous apprenons que l'expérimentation du scannage des 2042 sera reprise cette année dans les mêmes départements (95 et 61) avec un cahier des charges différent. Espérons pour les collègues concernés qu'ils n'embarqueront pas dans la même galère qu'en 2012 !!!

Réduction drastique : tels sont désormais les deux maîtres mots des exercices budgétaires annuels :  
- 14,45 % en 2012 ... et encore - 8,32 % pour 2013 ... les abysses seraient-elles sans fond ?

Le budget 2012 n'a été bouclé que grâce à quelques subterfuges et habiles manœuvres au rang desquelles : anticipation du renouvellement du parc informatique sur le budget 2011, changement de lignes budgétaires de certaines dépenses (frais de déplacements pour les stages), refacturation plus attentive des dépenses de fluides, affranchissement etc ... aux DIRCOFI et aux Conservations des Hypothèques ... et bien sûr, économies sur le poste « affranchissement », via les envois « en nombre » mis en place à partir d'avril 2012 pour la quasi-totalité des Trésoreries.

Bref, c'est passé de justesse ... à l'euro près ! Ce qui n'a pas été le cas - rappelons le - pour de nombreux départements, dont certains se sont retrouvés en état de cessation de paiement dès le mois de septembre.

Pour 2013, la situation pourrait sérieusement se corser, car on a beau faire, certaines dépenses restent incompressibles. Le maître mot sera donc encore et toujours **ECONOMIE**.

- ✓ Toujours en quête d'économies sur le poste affranchissement. Nous apprenons qu'une expérimentation est en cours à GUISE et HIRSON pour étendre l'envoi centralisé aux services de la Filière Fiscale. Pourtant, lors de la mise en place de ce dispositif pour la Filière Gestion Publique, la Direction avait pris l'engagement de ne pas l'étendre à l'autre filière compte tenu des contraintes propres aux SIP et SIE.

Nous avons fermement condamné la méthode qui consiste à prendre des engagements en CTL, pour mieux les oublier quelques mois plus tard. Par ailleurs, chaque agent a été destinataire des nouvelles consignes concernant l'envoi du courrier, et notamment l'usage modéré des recommandés avec AR. Nous avons déploré que les représentants du personnel n'aient pas été consultés sur ce sujet qui impacte fortement la vie des services et donc celle des agents.

- ✓ Toujours en quêtes d'économies liées aux surfaces (réduction des loyers, des factures de fluides) : nous apprenons officiellement les projets de déménagement des services de l'ex-DSF vers la rue Saint Martin et de la Conservation des Hypothèques de CHATEAU THIERRY dans les locaux de l'HDF. Mais pour l'instant, et selon les dires de la Direction, nous n'en sommes qu'aux avant-projets.

La Direction locale s'enferme là dans un cercle qui est tout sauf vertueux. En effet, le budget lui est attribué chaque année en fonction de deux critères : le nombre d'emplois et les surfaces.

Le nombre d'emplois diminue chaque année, nous ne le savons malheureusement que trop. Réduire les surfaces en regroupant les services entraîne mathématiquement une diminution du budget de l'année suivante ... et pour couvrir les dépenses incompressibles, une nouvelle chasse aux économies sera à nouveau nécessaire : un cercle vicieux, tout autant qu'un puits sans fond !

En résumé, le budget prévisionnel 2013 est tellement contraint que la Direction aura à peine les moyens de changer une ampoule grillée. Et lorsque l'on demande « *est-ce que vous croyez que vous pourrez payer le chauffage tout l'hiver ?* », la réponse ne se fait pas attendre : « *au cas où, il faudra faire des économies sur d'autres postes* ».

Mais dans les faits, aucune économies nul part ne sera possible, tout bonnement parce qu'aucune dépense autre que strictement nécessaire n'est budgétée ! Dans ces conditions, nous avons demandé à la Direction de ne pas laisser les agents se déplacer (stages – missions) sans avoir l'assurance de pouvoir payer les frais de déplacement.

La CGT restera attentive à l'exécution du budget tout au long de l'année 2013, et n'admettra en aucun cas que les agents soient conduits à travailler dans des conditions indignes.

Laon, le 12 avril 2013.